

Jambes, le 28/07/2009

TECHNI-FROID
Rue des Forges, n° 68
6250 AISEAU

Nos réf. : AWAC/PT/CH/S2009 : 17525

Réception de la demande : **15/07/2009**

OBJET : Arrêté du Gouvernement wallon du 12 juillet 2007 tendant à prévenir la pollution lors de l'installation et la mise en service des équipements frigorifiques fixes contenant de l'agent réfrigérant fluoré ainsi qu'en cas d'intervention sur ces équipements, et à assurer la performance énergétique des systèmes de climatisation.

Décision sur une demande d'agrément en qualité d'entreprise en technique frigorifique spécialisée.

Exploitant : TECHNI-FROID, Rue des Forges, n°68 AISEAU

Monsieur,

Par la présente, j'ai le plaisir de porter à votre connaissance que votre demande d'agrément en qualité d'entreprise en technique frigorifique spécialisée, sollicitée en date du 15/07/2009 est accordée, sous la référence: WAGFRIGO-00135.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'inspecteur général

PH. BÉROT

Claude DELBEUCK,
Directeur général